

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 09 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - - MANDRA Johnny- -CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane- Mr LHUILLIER Jean-Eric- Mr COLLET Florian

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Absents : SALGUEIRO Victor, Mr LEONARD Jean-Luc

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

date convocation : 02/10/2020

date affichage : 12/10/2020

Secrétaire de séance : COLLET Florian

Affaire n°1 du 09/10/2020

Remplacement d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du SIVU de la Haute Moselle

Madame le Maire informe l'assemblée que pour la bonne marche de l'administration communale, le délégué titulaire du SIVU doit être remplacé dû à son absence aux réunions pour cause de COVID 19.

Le délégué titulaire Monsieur THIRY William se propose en tant que délégué suppléant et Monsieur FRANCOIS Stéphane se propose en tant que délégué titulaire

Le conseil municipal de remplacer les délégués suivants :

- Monsieur THIRY William
- Monsieur FRANCOIS Stéphane

Le conseil Municipal décide d'élire les nouveaux délégués :

Se sont présentés :

*Monsieur FRANCOIS Stéphane

*Monsieur THIRY William

Le résultat des votes désigne le délégué titulaire et suppléant du SIVU de la Haute Moselle :

Délégué titulaire : Monsieur FRANCOIS Stéphane

Délégué suppléant : Monsieur THIRY William

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 12/10/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Clara Breton', written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAIRIE DE ROVILLE-DEVANT-LUNÉVILLE' around the top edge and 'H. M. & M.' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a tree and a building.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 09 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - - MANDRA Johnny- -CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane- Mr LHUILLIER Jean-Eric- Mr COLLET Florian

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Absents : SALGUEIRO Victor, Mr LEONARD Jean-Luc

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

date convocation : 02/10/2020

date affichage : 12/10/2020

Secrétaire de séance : COLLET Florian

Affaire n°2 du 09/10/2020

Nomination d'un correspondant défense

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

*Désigne Monsieur COLLET Florian correspondant défense représentant la commune de Roville-Devant-Bayon.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 12/10/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 09 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - - MANDRA Johnny- -CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane- Mr LHUILLIER Jean-Eric- Mr COLLET Florian

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Absents : SALGUEIRO Victor, Mr LEONARD Jean-Luc

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

date convocation : 02/10/2020

date affichage : 12/10/2020

Secrétaire de séance : COLLET Florian

Affaire n°3 du 09/10/2020

Location logement F5 Maison Beaujour avenue du Général Leclerc

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

*Décide de louer le logement F5 « Maison Beaujour » sis 25 avenue du Général Leclerc pour une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction

*Fixe le montant mensuel du loyer à la somme de 680 euros

*Autorise Madame le Maire à rechercher un locataire et à signer tous les documents relatifs à cette affaire (bail de location, état des lieux)

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 12/10/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 09 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - - MANDRA Johnny- -CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane- Mr LHUILLIER Jean-Eric- Mr COLLET Florian

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Absents : SALGUEIRO Victor, Mr LEONARD Jean-Luc

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

date convocation : 02/10/2020

date affichage : 12/10/2020

Secrétaire de séance : COLLET Florian

Affaire n°4 du 09/10/2020

Encaissement chèque et virement pour sinistres

Différents sinistres ont eu lieu sur la commune,

A titre de dédommagement, la commune de Roville-Devant-Bayon a perçu des auteurs des sinistres les sommes suivantes :

- 35 euros par chèque au titre du sinistre avenue du Général Leclerc
- 601.92 euros versés par virement pour la rue Léon Blum

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte les sommes perçues
- Dit que ces sommes feront l'objet d'un titre de recettes au compte 7788.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 12/10/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 09 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - - MANDRA Johnny- -CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane- Mr LHUILLIER Jean-Eric- Mr COLLET Florian

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Absents : SALGUEIRO Victor, Mr LEONARD Jean-Luc

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

date convocation : 02/10/2020

date affichage : 12/10/2020

Secrétaire de séance : COLLET Florian

Affaire n°5 du 09/10/2020

Délibération pour autorisation de remboursement de frais à Madame le Maire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il arrive que la commune soit obligée de faire des achats auprès de fournisseurs ne souhaitant pas ouvrir un compte à la mairie.

La commune de Roville-Devant-Bayon ayant lancée une campagne de gestion des populations félines sans propriétaire.

Madame le Maire a acheté une cage pour attraper les chats errants d'un montant de 45.99 euros sur internet qu'elle a réglé en utilisant un moyen de paiement personnel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

*accepte de rembourser à Madame le Maire l'achat effectué pour le compte de la commune d'un montant de 45.99 euros.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 12/10/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON :



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 09 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - - MANDRA Johnny- -CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane- Mr LHUILLIER Jean-Eric- Mr COLLET Florian

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Absents : SALGUEIRO Victor, Mr LEONARD Jean-Luc

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 12

date convocation : 02/10/2020

date affichage : 12/10/2020

Secrétaire de séance : COLLET Florian

Affaire n°6 du 09/10/2020

Prêt d'un local communal à la MJC de Roville

Madame le Maire informe l'assemblée que le local communal situé 45 avenue du Général Leclerc est mis à la disposition de la MJC de Roville dans le cadre d'une activité sportive.

Mr Mandra Président de la MJC ne prend pas part au vote et quitte la salle

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (12 voix Pour et 1 abstention),

*décide la mise à disposition du local communal à titre gracieux

*dit que l'association devra régler les factures d'électricité et de chauffage que la commune lui adressera

*autorise Madame le Maire à signer une convention entre la commune de Roville-Devant-Bayon et la MJC de Roville

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 12/10/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 09 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- LAHACHE Robert - - MANDRA Johnny- -CASTAGNOZZI Franco-BAUM Eric-GRECO Valérie-COLLET Mickaël-FRANCOIS Stéphane- Mr LHUILLIER Jean-Eric- Mr COLLET Florian

Excusés : Mr THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Absents : SALGUEIRO Victor, Mr LEONARD Jean-Luc

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

date convocation : 02/10/2020

date affichage : 12/10/2020

Secrétaire de séance : COLLET Florian

Affaire n°7 du 09/10/2020

Subvention à l'AJCD (Judo de Bayon)

Madame le Maire informe l'Assemblée que L'AJCD sollicite de la commune une subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

*Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150 euros au bénéfice de l'AJCD.

*Le montant de la subvention sera imputé à l'article 6574 du budget communal

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 12/10/2020

Madame le Maire ; Clara BRETON

